

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547

Boîte de Poste - - - 917

### PRIX DE L'ABONNEMENT:

Montréal et Banlieue - \$2.00

Canada et Etats-Unis - 1.50

Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

## UN DIVORCE DIFFICILE

Nous avons précédemment annoncé que les directeurs de la Dominion Iron and Steel Co., d'une part, et de la Dominion Coal Co., d'autre part, ont décidé de mettre fin à l'entente en vertu de laquelle la première compagnie prenait à loyer la propriété de la seconde compagnie.

Le bail a été fait pour 99 ans à compter du 1er avril 1903 moyennant le paiement d'une somme annuelle de \$1,600,000 payable d'avance en quatre termes égaux, le 1er jour des mois de mars, juin, septembre et décembre, d'une royauté de 7 1-2c par tonne de 2240 lbs extraite chaque année en sus d'une quantité de 3,500,000 tonnes, et de tous droits, licences, loyers, etc... auxquels était tenue la Dominion Coal Co.

Cette entente semblait devoir être avantageuse aux deux compagnies. A la Dominion Iron & Steel Co. parce qu'elle lui permettait d'obtenir le charbon nécessaire à ses hauts-fourneaux au prix du coût d'extraction et de réaliser des profits sur tout le charbon extrait en sus des quantités qui assuraient le paiement de ses redevances à la Dominion Coal Co.

Avantageuse aussi à la Dominion Coal Co, en ce sens que, sans aucun aléa, qu'il y ait accident ou non aux mines, mais pourvu toutefois que la Dominion Iron & Steel soit en mesure de satisfaire à ses obligations, les actionnaires sont assurés de percevoir des dividendes au montant de 8 p. c. l'an.

D'après cet exposé, on comprendra aisément que, dans les deux compagnies, il y ait des partisans comme des adversaires d'une scission entre les deux compagnies.

Pour notre part, nous croyons qu'il sera plus difficile pour les directeurs de la Dominion Iron & Steel Co, de justifier auprès des actionnaires les avantages d'une séparation qu'aux Directeurs de la Dominion Coal Co de convaincre les porteurs d'actions des avantages de l'exploitation directe des mines de charbon.

En effet, les opérations de la Dominion Iron & Steel Co. n'ont pas été fructueuses jusqu'à présent et la chute de ses actions a entraîné en même temps celle des titres de la Dominion Coal Co, qui semble

s'être mis un boulet au pied en passant le bail ci-dessus indiqué.

Les Directeurs sont les mêmes dans les deux compagnies, il leur sera plus aisé d'expliquer aux actionnaires de la Dominion Coal Co, les raisons qui les portent à résilier le bail que d'indiquer aux actionnaires de l'autre compagnie celles qui militent en faveur de cette résiliation.

Aussi ne sommes-nous pas surpris qu'ils ne se soient pas encore entendus sur la circulaire à adresser aux actionnaires et que la date de convocation d'une assemblée générale des actionnaires pour en venir à une décision finale ait été ajournée.

## CANADIAN PACIFIC RAILWAY

A une assemblée des directeurs du Canadian Pacific Ry, lundi dernier, un dividende de 2 pour cent sur les actions privilégiées et de 3 pour cent sur les actions ordinaires a été déclaré pour le semestre terminé le 30 juin dernier. Les résultats de l'année fiscale terminée en juin ont été des plus satisfaisants. Le fait qu'en dépit de l'augmentation du capital ce chemin de fer ait fait des profits de près de 11 3-4 pour cent prouve d'une manière indubitable l'accroissement de la capacité de production du chemin.

Voici les chiffres des opérations pour 1903:

Recettes brutes. . . . .	\$43,957,373
Dépenses d'exploitation. . . . .	28,120,527

Recettes nettes. . . . .	\$15,836,845
Revenus d'autres sources. . . . .	1,286,812

Revenu net total. . . . .	\$17,123,658
---------------------------	--------------

Moins:	
Charges fixes. . . . .	\$7,052,197
Montant appliqué aux navires océaniques. . . . .	150,000. 7,202,197

Revenu net disponible pour dividendes . . . . .	\$9,921,461
Surplus reporté . . . . .	3,973,960

Parmi les Directeurs présents à l'assemblée étaient:

Sir Wm. Van Horne, au fauteuil; Sir Ths. Shaughnessy, Sir Sanford Fleming, Mr. R. B. Angus, Mr. George R. Harris, Mr. W. D. Matthews, Mr. Charles R.